

LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie du "Spectateur", à l'angle des rues Principale et de l'Église, (en arrière l'ancien magasin de M. Maurice Bedard) est des plus modernes.

Nous pouvons exécuter tous les travaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, à des prix raisonnables, soit 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Travail garanti. Livraison immédiate. Une visite est sollicitée.

LE TRAFIC DES TRAMWAYS

La chambre de commerce de Hull devrait s'aboucher avec celle d'Ottawa pour obtenir des deux compagnies de tramways qui desservent l'arrondissement, un échange mutuel de trafic aux points de jonction ou de raccordement. La question vaut la peine d'être discutée. Nous est avis que la chambre de commerce d'Ottawa serait toute disposée à attaquer un tel sujet et à le pousser vigoureusement vers une solution pratique. Pourquoi pas? L'échange mutuel du trafic doit se faire tôt ou tard entre ces deux lignes. C'est fatal. Pourquoi ne commencerait-on pas tout de suite? La fusion de tous les homogènes du commerce et de l'industrie est la grande mode du jour. Pourquoi ne tâcherait-on pas d'amener immédiatement une entente de ce genre entre les deux compagnies de tramways qui exploitent le public dans nos parages?

Le SPECTATEUR a déjà montré comme il serait facile d'établir un système de correspondances aux deux endroits où ces deux lignes entrent chez leur voisin, c'est-à-dire chez Eddy et au bureau de poste d'Ottawa. Les prix et les heures sont maintenant les mêmes, et rien ne s'oppose à la réalisation du projet, pas même la question financière, la principale au point de vue des compagnies. Au contraire, le système de correspondances proposé accommoderait si bien le public, que personne ne marcherait entre les deux villes. Un prix et un horaire uniformes règneraient d'Aylmer à Ottawa et de Hull à Britannia, voire de Britannia à Aylmer, et ni l'une ni l'autre des deux compagnies ne laisserait échapper un seul client: le trafic augmenterait dans de fortes proportions, car qui voudrait marcher au prix d'un seul passage entre tous les points desservis par les deux lignes? A présent, ceux qui payent un passage sur une ligne, prennent rarement les

tramways de l'autre ligne. Et combien sont nombreux ceux qui traversent les deux ponts à pied? Avec le système proposé, nous le répétons, personne ne marcherait.

Les deux chambres de commerce pourraient discuter tous ces aspects de la question, trouver une solution pratique et inviter ensuite les directeurs des deux lignes pour leur faire voir les avantages particuliers et publics qui résulteraient de l'échange mutuel du trafic.

Mais cet échange de petits papiers pourrait également être mis de côté. Les vieilles rivalités de feu Alex. Fraser et de Ahearn et Soper n'existent plus. Le Pacifique et la compagnie de tramways d'Ottawa sont mutuellement sympathiques. Pourquoi pas une fusion directe? Pourquoi pas une vente à demeure? Il n'y aurait qu'à agiter la question sérieusement pour la faire aboutir peut-être. Le Pacifique va se fatiguer de pelleter la neige à Hull. Quand il va se voir houpiller par le conseil municipal de Hull pour remplir tous ses engagements, le cœur lui manquera probablement, et quoi de plus invitant alors qu'une vente à la compagnie d'Ottawa?

Comme on le voit, cette question a un double aspect. Elle peut être réglée de deux manières différentes au bénéfice du public de Hull et d'Ottawa. Donc, les deux chambres de commerce feraient bien de s'en occuper. Et dans les deux cas, les deux compagnies ont des avantages à retirer de notre double proposition.

CIVIS.

CORRECTION

On nous a fait dire une incohérence dans notre article sur les travaux de la coporation. Nous parlions des travaux mis en régie, c'est-à-dire exécutés à la journée, et l'on nous a fait dire des travaux mis en règle.

CIVIS.

FAUSSES REPRESENTATIONS

Depuis l'époque de certains événements politiques bien connus, *La Patrie* s'offre parfois la liberté de représenter faussement certains membres du gouvernement de Québec. La dernière du confrère était l'adresse de l'hon. M. Devlin. On représentait le Ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries comme ennemi du progrès et de la réforme. Pour cela, on avait inventé toute une histoire à l'effet que M. Faribault, géologue, dont les mérites avaient été publiquement reconnus par le ministre, refusait de diriger la branche des mines de Québec, parce que l'hon. M. Devlin refusait de lui donner la latitude nécessaire pour remplir cette mission. Or, tout le potin fait par *La Patrie* autour de la décision prise par M. Faribault, de conserver sa position au

musée géologique du Canada, n'est que le fruit de l'imagination de quelqu'un qui ne s'est pas donné la peine de se renseigner.

M. Faribault est revenu à Ottawa, simplement parce que le parlement vient de voter les crédits pour l'administration fédérale des mines, et que dans ces crédits, il est pourvu à une augmentation du traitement de M. Faribault. Ce dernier aurait quitté Ottawa pour Québec si son traitement n'avait pas été augmenté. Mais cette question étant réglée à sa satisfaction, il a repris sa position qu'il n'avait d'ailleurs jamais abandonnée. Lundi, le 23 novembre, alors que tout le monde croyait que M. Faribault accepterait la succession de M. Obalski, au département des mines de Québec, l'hon. M. Templeman soumettait à l'appropriation du parlement la votation de \$17,689 pour les appointements des employés du département des mines. Le ministre s'exprima dans les termes suivants:

"Nous avons au musée géologique cinquante géologues qui ont de 25 à 35 ans de service. Ils sont dans la classe de la première division et le maximum est de \$2,000. Le géologue qui est à la veille de nous quitter a maintenant plus de quinze ans de service. Il reçoit \$2,000 par année et on lui offre \$4,000 pour diriger le bureau des mines dans la province de Québec. Bien qu'il lui en coûterait de sortir du service, s'il n'avait reçu bientôt sa pension et qu'il ne se sentait pas fatigué, il nous a été impossible de lui offrir pour le moment un traitement plus élevé que son traitement actuel. C'est pourquoi nous proposons de lui offrir, au cas où il ne serait pas accepté l'offre du gouvernement de Québec,

un augmenté de \$400, ce qui le placerait dans la classe de la première division, ou le traitement maximum de \$2,000, est mon intention de placer les dix géologues dans cette classe afin de leur permettre d'atteindre à l'expiration de leur service le maximum de \$4,000. Le département des mines ne pourra jamais employer de bons géologues sans services et est incapable de leur offrir un traitement convenable."

Nous en avons perdu cinquante qui ont pu être travaillés pour eux-mêmes et c'est ainsi de pouvoir offrir un traitement convenable que je propose cette augmentation de leur traitement. Nous sommes prêts à laisser les autres géologues obtenir les meilleurs traitements possibles quand l'opportunité se présentera."

Ainsi, voulant conserver les services de M. Faribault, le ministre obtint du parlement que le traitement de cet officier soit augmenté.

Grâce à ce changement M. Faribault pourra atteindre \$4,000 par année, avec l'assurance d'une pension de retraite assez élevée dans quelques années. Dès que M. Faribault fut informé de cette décision du parlement au sujet de son salaire, il remercia l'hon. M. Devlin et reprit le train pour Ottawa.

Voilà toute la vérité sur cette affaire, et encore une fois, les p'tits coups d'épingle de *La Patrie* dans le dos de M. Devlin n'ont pas traversé même l'étoffe de son habit.

A HULL, ANGLETERRE

Propagation de la langue française.

Quand un peuple, comme le nôtre, a lutté et lutte chaque jour pour conserver la langue de ses ancêtres, il a quelque droit d'être fier des succès qu'il remporte sur ce terrain, et d'apprendre que les esprits éclairés les multiplient sous

d'autre cieux.

Ainsi, crovons-nous faire plaisir aux lecteurs du SPECTATEUR en leur signalant deux faits, tout récents, qui montrent combien la langue de Racine se propage de plus en plus dans le monde, grâce à ses exceptionnelles qualités de souplesse et de clarté, ce qui est une excellente raison pour que nous la gardions.

Tout d'abord, nous signalerons les encourageantes paroles que M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, a prononcées la semaine dernière à New-York, où ce distingué diplomate assistait à une joute oratoire en français, entre plusieurs lettrés d'universités américaines. S'exprimant au sujet des progrès que la langue française fait dans tous les pays, parmi l'élément intellectuel, M. Jusserand dit qu'il constate avec plaisir que notre langue maternelle tend de plus en plus à établir sa prépondérance au sein des milieux universitaires et cultivés de toutes les nations.

Évidemment, a-t-il été ajouté en cette circonstance, dans le monde de la pensée, entre gens de bonne compagnie, mais d'origines diverses, le français est de plus en plus appelé à jouer le rôle que tenait jadis le latin.

Le deuxième exemple de cette expansion flatteuse pour notre "doux parler de France", nous est fourni par le *Daily Mail* de Hull, Angleterre, paru le 18 Novembre dernier, dans un centre industriel de la vieille Europe, dont l'homonyme avec notre cité nous rappelle, en passant, que les gens de ce pays, en donnant parfois à leurs villes les noms de certains centres européens, ont sans doute voulu mettre l'avenir de nouveaux établissements sous l'égide du génie créateur et fécond de l'ancien monde, si tant est qu'il ne s'agisse tout simplement d'une certaine analogie ethnique.

Quoiqu'il en soit, et pour en revenir à notre confrère du Hull anglais, nous tenons à le féliciter de l'artificiel p'tillant d'esprit qu'il a publié sous la rubrique "Mon bonnet de nuit", et qui prouve combien l'entente cordiale anglo-française favorise le rapprochement des deux plus grandes nations du monde. Car si les Français, depuis quelques années, s'efforcent de pénétrer les difficultés verbales de la langue du grand Will, il est évident que leurs amis du Royaume-Uni s'empressent de leur rendre cette politesse en approfondissant Hugo et ses disciples. On n'en pourrait douter, du reste, en lisant le compte-rendu de la conférence qui porte le titre cité ci-dessus, et dont l'auteur, M. Richard Rayner, est copieusement cité en français, langue qu'il affectionne pour sa grâce, dit-il, et que par paranthèse il possède en perfection, n'ignorant aucune de ses finesses. Aussi, le confrère anglais a-t-il reproduit maints bons mots, dont l'auditoire a dû apprécier d'au-

tant plus la saveur qu'ils étaient prononcés par M. Richard Rayner dans la langue de l'esprit, au pays de l'humour, par un fils d'Albion aux vues larges et généreuses.

De ces mots nous n'en citerons qu'un, la plupart ayant un intérêt local, il s'agit d'un édit municipal, et le voici:

"Je ne suis pas assidument les concerts du Café Continental, dont les musiciens, par ordre du chef de police, se couchent à neuf heures du soir. Sans doute ce cher M. de Malcolm s'est trompé en donnant cet ordre. Il a cru parler à son poulailler."

Cette note gaie et courtoise servit à effleurer plusieurs sujets, dont le "Cercle français de Hull" où avait lieu la conférence, s'est délecté intelligemment.

En terminant, non sans avoir à notre tour félicité M. Rayner, nous souhaitons que le Hull du Canada possède bientôt un cercle où l'on traite aussi aimablement de choses intéressantes notre jeune, et progressif pays.

"WOODSTOCK, INN."

Le service du chemin de fer Grand Tronc, Bureau des agents de passagers de district, Montréal, Qué.

Ce lieu confortable et attractif des touristes en hiver, est situé à douze milles de la jonction White River, Vt., et nous pouvons y aller de Montréal, par le Grand Tronc et le Vermont Central, à la jonction White River, puis par le chemin Woodstock, à Woodstock. La distance de Montréal est de 100 milles. L'auberge est délicieusement située sur une colline. L'aménagement est ce qu'il y a de plus confortable. Cette élévation est de 700 pieds au-dessus du niveau de la mer, et un séjour ici peut être fait en toutes saisons de l'année. Les agents du Grand Tronc donneront volontiers des informations pour savoir comment aller au "Woodstock Inn" et les taux vous seront donnés en vous adressant à M. Arthur B. Wilder, gérant, "Woodstock Inn", Woodstock, Vt.

Le "No. 10" du Père Morriscy Guérit Miles Maroney d'une grosse maladie de Poumons

Blissfield, N.B., 26 Déc., 1909. Father Morriscy Medicine Co. Ltd. En qualité de patient du Père Morriscy je désire vous remercier du bien que j'ai reçu de ses ordonnances et remèdes, non pas une seule fois, mais en différents temps.

Il y a huit ans, j'eus l'occasion de demander au Rév. Monsieur un traitement contre une grave maladie des poumons; mon cas était si grave que mes amis considéraient ma guérison presque impossible; mais après avoir suivi son traitement, je suis heureux de déclarer que je jouis d'une santé parfaite.

Le 26 février, 1907, j'eus l'occasion de demander son conseil et son traitement contre le mal de dos. J'obtiens une ordonnance qui me procura un soulagement immédiat.

Vous remerciant, je demeure, Votre tout dévoué,

MILES MARONEY. Si vous connaissez un cas de maladie de poumons, parlez au malade du Tonique "No 10" du Père Morriscy pour les Poumons. Bouteille d'essai 25c. Grandeur régulière 50c. Chez votre marchand ou de la Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B. 61F

LES PILULES POUR LES ROGNONS

M^{rs} GALE

Guérissent Hommes et Femmes de toutes MALADIES des REINS, du FOIE, de l'ESTOMAC, et du MAL de DOS. Efficace rapide.

50c. la boîte, 6 boîtes, \$2.50.

Si votre fournisseur ne les a pas, écrivez-les.

WATERBURY CHEMICAL CO. LTD., MONTREAL.

2 "LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle Wright et Pontiac.

Seul journal imprimé et publié à Hull.

ABONNEMENTS. PAR AN

Canada — — — — \$1.00
Etranger — — — — 1.50

La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

TARIF DES ANNONCES.

annonce par ligne — — — 10c.
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"
(Incorporée)

E. E. CING-MARS, Secrétaire.

Phone 5880 et 2855. Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 9 Dec. '09.

NOTES LOCALES

Vers deux heures, l'autre après-midi, un particulier dont nous n'avons pu nous procurer le nom est passé à travers la glace du Lac Flora, et sans l'assistance de quelques jeunes gens qui se trouvaient près de là, le malheureux se serait infailliblement noyé.

Une jeune femme de 23 ans madame Paul Rochon (née Flore Grattin) est décédée lundi à 113 rue Wright. Les funérailles de la regrettée jeune femme ont eu lieu mardi matin, à l'église Notre-Dame.

Nous avons un assortiment de magnifiques chaussures américaines, en cuir vernis, vendues partout à \$6.00 la paire. Nous les avons obtenues à 50 pour cent de leur valeur réelle et nous voulons en faire part de bénéfice au public, en les offrant à \$4.50 la paire. Soyez les premiers rendus au magasin B. Patry, rue Principale. Porte voisine de la pharmacie Medical Hall.

Un bambin d'une dizaine d'années, Moïse Deslauriers, a failli se noyer dans la rivière Ottawa, près du chantier Murphy. En compagnie de plusieurs autres enfants de son âge, le petit Deslauriers était à patiner près des barges, quand tout à coup la glace céda sous son poids et il enfonça dans la rivière. Heureusement, il réussit à se cramponner à une pièce de bois et se retira seul de sa mauvaise position.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijoute-

rie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

Un nommé Louis Delorme, de la Pointe Gatineau, a été attaqué l'autre soir par deux inconnus en face de la fabrique Woods, avenue Laurier, il fut cruellement battu, puis volé d'une somme de \$35 qu'il avait dans ses poches. Les lâches agresseurs se sont sauvés à l'approche de citoyens des environs, accourus aux appels de Delorme.

Le nouveau théâtre de vues animées le "Canadien-Français" sis à l'angle des rues Duc et Wall, est l'un des endroits le plus patronisé de cette ville. Les vues qu'on y fait voir sont les plus belles, la musique est très jolie et les chansons illustrées sont les plus nouvelles. Il y a changement de programme tous les soirs. Matinée spéciale pour les enfants le jeudi après-midi. L'entrée n'est que de 5 cents. Allez-y ce soir.

La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec éclat à Notre-Dame. A la grande messe, le chant fut exécuté par la Société Chorale de Hull qui rendit la célèbre messe à quatre voix de Rosewiz. Dans la soirée, il y eut cérémonie religieuse importante pour les enfants de Marie.

Le Cie R. J. Smith, d'Ottawa, vient de louer l'édifice situé à l'angle des rues du Pont et Wellington, Hull, connu sous le nom de salle DeRepentigny, où on manufacturera à l'avenir, des vêtements confectionnés. La ville de Hull, sera contente d'apprendre cette nouvelle, vu que ce sera là une désirable institution qui donnera de l'ouvrage à 75 personnes. Les jeunes filles qui désirent une position ici, devront en faire la demande immédiatement. S'adresser à la Cie R. J. Smith, sur les lieux.

Au village de Masson, est décédé M. Thomas Fournier, hôtelier de l'endroit, à l'âge de 48 ans. Le défunt était le

frère de M. Joseph Fournier, hôtelier de Hull, de Charlemagne Fournier de Winnipeg, et de Théobald de Cobalt. Le défunt était malade depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir une mort si soudaine. M. Fournier était le plus populaire citoyen de Masson et sa mort crée un vide dans le cercle de ses nombreux amis. Il laisse une veuve et une fillette.

M. J. O. Deslauriers, marchand-tailleur, vient d'ouvrir un salon de modes, pour dames. Satisfaction garantie. Costumes de tous genres à bas prix. Les dernières modes à votre disposition. J. O. Deslauriers, 22 et 24 rue Wellington, Hull.

Les meilleures huîtres à la mesure, que l'on puisse se procurer à Hull, sont en vente chez M. Elzéar Duguay, restaurateur, de la rue du Pont. Ces huîtres sont servies au restaurant ou livrées à domicile. Huîtres sur écaillés livrées sur commande dans n'importe quelle partie de la ville.

Le R. P. Duhaut, en chaire à Notre-Dame, a fortement recommandé à la population de patroniser le concert-euchre de la fanfare de Hull qui devait avoir lieu mercredi soir, et qui a été remis à dimanche prochain. Le R. P. a dit que cette vieille organisation musicale qu'est la fanfare de Hull devait continuer à exister et que tous les citoyens devaient se donner la main pour l'aider.

Chez P. H. Charron, rue du Pont, vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour meubler confortablement votre maison, et ce, à des prix plus bas qu'ailleurs. Une invitation toute particulière est faite aux jeunes ménages.

Vu la température froide qui commence, nous ne donnerons qu'une représentation le dimanche soir. 9 rouleaux de vues, 2 chansons illustrées. Vu la longueur de cette représentation nous commencerons à 8 heures p. m. précise. Admission générale, 5c. Rentenez vos places d'avance dans le balcon et les loges. Prix 10c. Au Talbotscop.

Dimanche, aux différentes messes, M. le curé de Notre-Dame a annoncé que la quête faite le dimanche précédent au profit des religieuses du Monastère des Servantes de Jésus-Marie a rapporté le joli montant de \$105 et que la vente (rummage sale) organisée par des femmes dévouées de Hull ayant à leur tête madame la mairesse, et qui eut lieu mercredi et jeudi de la semaine dernière, avait rapporté la somme de \$132., formant un total de \$237., qui a été remis au chapelain du monastère. Le R. P. Duhaut a remercié ses paroissiens qui par leurs aumônes, leur travail ou de toute autre façon, ont contribué à cette œuvre des Servantes de Jésus-Marie.

M. J. L. Leduc, épicer, angie des rues Wellington et Church, désire informer ses clients et le public en général qu'il a toujours en magasin un assortiment d'épicerie les plus fraîches à des prix plus bas qu'ailleurs. Les affaires commerciales étant toujours faites argent comptant, il est en mesure d'en faire bénéficier ses clients. Commandes prises et livrées à domicile avec soin. Ne pas oublier le nouveau numéro du téléphone, 5-1-7-8.

Samedi, au magasin de chaussures Charlebois, de Hull, sera faite une vente sensationnelle en chaussures d'hiver. Toutes les chaussures sont marquées au prix coûtant. Cela vous paiera de vous y rendre car sur chaque achat, vous économiserez vingt pour cent. Coin des rues du Pont et Wellington.

Le 6 du courant à Maniwaki, par devant le magistrat W. C. McCaffery, agent de l'administration des sauvages, Mme. Moore, âgée de 72 ans a été condamnée à \$50 d'amende et aux frais, ou à trente jours de prison, pour avoir vendu des boissons enivrantes à des sauvages. Mme. Moore ayant refusé de payer l'amende a été conduite en prison.

De belles huîtres fraîches à la mesure, succulentes, 40 cents la pinte. Des molusques savoureux sur écaillés choisis, pour 70c le gallon, chez le restaurateur O. Beaudin, rue du Pont. Téléphone 2907.

Province de Québec ;
District de Pontiac ;

COUR SUPÉRIEURE

Catherine Perrault de Fort William, dans le Canton de Sheen, dans le District de Pontiac, fille majeure et usant de ses droits ; Elizabeth Augusta Perrault, de Fort William susdit, épouse de William J. Birch, de Calgary dans la Province de l'Alberta, et le dit William J. Birch tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Andrew A. Perrault du Canton de Sheen, cultivateur ; John George Perrault, fermier et Joseph D. Perrault, mineur, tous deux de l'Etat de Washington ; Margaret Perrault de la ville de Pembroke dans la Province d'Ontario, veuve de feu John Craig, journalier ; Narcisse Frederick Perrault de Cobalt, dans la Province d'Ontario, mineur ; Hector MacKenzie Perrault du Canton de Sheen, cultivateur ; John Armstrong, ci-devant du Canton de Sheen, maintenant de Chapleau, Ontario ; Alexander Armstrong de Dinsmore, dans la Province de Saskatchewan ; Catherine Armstrong, épouse de James Millar de Dinsmore, susdit, fermier et le dit James Millar, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Foster Armstrong de Dawson ; Anabella Armstrong, épouse de Charles Murphy de Sault Ste. Marie, dans l'Etat de Michigan, et le dit Charles Murphy tant personnellement, que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; William Norman Armstrong de Chapleau, dans la Province d'Ontario ; Jane Armstrong, épouse de Peter Leyea de Point Alexander, dans la Province d'Ontario, et le dit Peter Leyea, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Maude Armstrong, épouse de Thomas Searson de Pembroke dans la Province d'Ontario, et le dit Searson, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Mary Elizabeth Armstrong, épouse de Ernest Sutton, de Winnipeg, Manitoba, et le dit Sutton, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Et les héritiers d'aucun des dits défendeurs, advenant le décès de ce défendeur avant la signification de la présente action, à être complété et ou défaut d'enregistrement contre lui ou elle ; La description des dits défendeurs ayant été donné au meilleur de la connaissance de la demanderesse.

Demanderesse.

VS.

William Henry Perrault, de Wilbur, dans le Comté de Lincoln et l'Etat de Washington, fermier ; Harriett Adeline Perrault, de Fort William, dans le Canton de Sheen, dans le District de Pontiac, fille majeure et usant de ses droits ; Elizabeth Augusta Perrault, de Fort William susdit, épouse de William J. Birch, de Calgary dans la Province de l'Alberta, et le dit William J. Birch tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Andrew A. Perrault du Canton de Sheen, cultivateur ; John George Perrault, fermier et Joseph D. Perrault, mineur, tous deux de l'Etat de Washington ; Margaret Perrault de la ville de Pembroke dans la Province d'Ontario, veuve de feu John Craig, journalier ; Narcisse Frederick Perrault de Cobalt, dans la Province d'Ontario, mineur ; Hector MacKenzie Perrault du Canton de Sheen, cultivateur ; John Armstrong, ci-devant du Canton de Sheen, maintenant de Chapleau, Ontario ; Alexander Armstrong de Dinsmore, dans la Province de Saskatchewan ; Catherine Armstrong, épouse de James Millar de Dinsmore, susdit, fermier et le dit James Millar, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Foster Armstrong de Dawson ; Anabella Armstrong, épouse de Charles Murphy de Sault Ste. Marie, dans l'Etat de Michigan, et le dit Charles Murphy tant personnellement, que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; William Norman Armstrong de Chapleau, dans la Province d'Ontario ; Jane Armstrong, épouse de Peter Leyea de Point Alexander, dans la Province d'Ontario, et le dit Peter Leyea, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Maude Armstrong, épouse de Thomas Searson de Pembroke dans la Province d'Ontario, et le dit Searson, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Mary Elizabeth Armstrong, épouse de Ernest Sutton, de Winnipeg, Manitoba, et le dit Sutton, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Et les héritiers d'aucun des dits défendeurs, advenant le décès de ce défendeur avant la signification de la présente action, à être complété et ou défaut d'enregistrement contre lui ou elle ; La description des dits défendeurs ayant été donné au meilleur de la connaissance de la demanderesse.

Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs suivants : William Henry Perrault ; William J. Birch ; John George Perrault ; Alexandre Armstrong ; John Armstrong ; Catherine Armstrong, épouse de James Millar ; James Millar ; Foster Armstrong ; Anabella Armstrong, épouse de Charles Murphy ; Charles Murphy ; William Norman Armstrong ; Jane Armstrong, épouse de Peter Leyea ; Peter Leyea ; Maude Armstrong, épouse de Thomas Searson ; Thomas Searson ; Mary Elizabeth Armstrong, épouse de Ernest Sutton ; et Ernest Sutton ; de comparaitre dans le mois.

Bryson, 22 novembre 1909.

HENRI A. SAINT-PIERRE,
Protonotaire Cour Supérieure,
District de Pontiac.

BROOKE, CHAUVIN & DEVLIN,
Avocats de la demanderesse.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la corporation de la ville d'Aylmer s'adressera à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte pour sanctionner et confirmer le règlement No. 48 concernant l'acquisition d'un aqueduc adopté le 21 décembre 1908 par son conseil municipal et autres fins.

T. P. FORAN,
Procureur de la requérante
Aylmer, Décembre, 1909.

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS
En vente par L.H. Major & Freres, Ottawa.



Restaurant ouvert nuit et jour.

J'ai un certain nombre de terrains de choix pour bâtir dans la ville de Hull, situés sur le chemin Colombia, (ancienne rue Brewery). Cet endroit est magnifique, les terrains sont élevés ; c'est la localité idéal pour vous construire une résidence. Ouvriers de Hull, voici une occasion rare de devenir propriétaire. Avec \$25 argent comptant et \$5 par mois, vous achetez l'un de ces beaux terrains. Jamais vous n'avez eu la chance d'obtenir un terrain à d'aussi bonnes conditions. Le meilleur choix au premier arrivé. Venez ou téléphonez à mon bureau pour les renseignements. D. G. Currell, 106 1/2 rue Sparks, Ottawa. Téléphone 4470.

Les nombreux amis de M. Hubert (Pit) Bernier, autrefois hôtelier, de cette ville, sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils iront à Québec, que M. Bernier tient l'excellent hôtel Terminus, en face de la gare du Lac Saint-Jean, Bon service. Prix populaires.

Le 7 du courant à 8.30 du matin, une collision s'est produite à Hull, à l'entrée du pont Interprovincial, entre une charrette de fermier, conduite par M. Louis Estevan, se rendant à Ottawa, et un tramway de ceinture qui entraînait dans Hull. Fort heureusement le wattman appliqua à temps le frein de sûreté, et évita une catastrophe. Néanmoins la charrette fut démolie, son conducteur et le cheval demeurant indemnes.

Nous prions nos abonnés de se rappeler que nous n'envoyons pas de reçu pour l'abonnement.

Aussitôt qu'un montant d'argent nous parvient nous changeons la date sur la bande du journal.

Si ces changements ne sont pas faits dans les 15 jours qui suivent l'envoi de l'argent, qu'on veuille bien nous en prévenir.

(Suite à la page 5.)

Nous payerons

les plus hauts prix
du marché pour

Peaux Vertes

de toutes sortes et garantissons

Assortiment Correct et
Prompt Paiement.

REVILLON FRERES

MARQUE FONDÉE EN 1782

Les "Leaders" dans le commerce de la fourrure dans le monde entier. ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix 1909-1910.

120 et 122 rue McGill, Montréal.



Rev. Père Morriscy

Le "No. 10 du Père Morriscy" guérit la Toux, le Rhume et les maladies des Poumons.

Les remèdes du Rév. Père Morriscy sont connus depuis des années par toutes les Provinces Maritimes et des milliers de personnes peuvent témoigner des guérisons

remarquables qu'ils ont accomplies.

Des remèdes exactement semblables, ayant les mêmes vertues salutaires, et préparés d'après les prescriptions du prêtre défunt, sont en vente dans toute la Province de Québec.

Le "Tonique pour les Poumons", généralement connu sous le nom de "No. 10 du Père Morriscy", est un des meilleurs remèdes sur le marché pour la Toux—le Rhume—la Bronchite et toutes les maladies de poumons. Il enlève la muqueuse, chasse promptement l'inflammation et la congestion et guérit les membranes, les laissant plus fortes qu'avant et capables de mieux résister à la maladie.

Le "No. 10" est absolument exempt d'Opium, de Morphine ou de tout autre drogue nuisible, il est absolument sans danger, même pour les bébés.

Bouteille échantillon, 25cts. Grandeur ordinaire, 50cts.

Chez votre fournisseur. 66 F

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. - Chatham, N.B.

NOTRE FEUILLETON

L'histoire DE Hull

Son origine, ses progrès, son avenir.

Avec Illustrations.

Par E. E. CINQ-MARS, journaliste.

No. 14.

LE COUVENT DE HULL

Les deux premières religieuses appelées par la divine Providence à se dévouer pour instruire les enfants de Hull, furent la Révérende Mère Kirby, actuellement supérieure générale de la communauté des Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa et Soeur Saint-Jean de la Croix qui, encore aujourd'hui, travaille avec courage au bien des élèves confiées à ses soins. Elles arrivèrent dans cette paroisse en 1867, mais furent remplacées par Soeur Saint-Paul et ses compagnes qui y résidèrent en 1869.

Le couvent de Hull a commencé comme le font d'ordinaire les oeuvres de Dieu, humblement, pauvrement; c'est grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice de ses fondateurs, que cette oeuvre a grandi et s'est développée; les Soeurs aidées par les bons et dévoués Pères Oblats, se livrèrent avec ardeur à l'accomplissement de la tâche assez dure à laquelle elle appelait la sainte obéissance. Elles travaillèrent avec beaucoup de zèle à l'éducation des enfants de cette paroisse naissante.

Hull était alors desservi par les RR. PP. Reboul et Charpey, dignes missionnaires et apôtres zélés qui se sont dépensés avec un dévouement au-dessus de tout éloge, pour le bien spirituel et pour la prospérité temporelle de Hull. Ces excellents Pères montrèrent le plus ardent intérêt pour la cause de l'éducation de la jeunesse; et c'est aidées et soutenues par eux que les Soeurs ont pu faire tant de bien à Hull.

Nous ne pouvons malheureusement donner des détails sur les premières années de cette maison, les chroniques qui les contenaient ayant été brûlées lors de l'incendie de 1888. Nous devons donc nous contenter de louer d'une manière trop vague, au gré de nos desirs, le zèle et le dévouement des ouvrières de la première heure dans cette maison. Elle a grandi et s'est fortifiée rapidement; elle possédait déjà, en 1874, une élégante et commode maison en briques dans laquelle furent alors ouverts un pensionnat et une académie.

A cette époque, le couvent de Hull était sous la direction de Soeur Moreau, nommée supérieure dès 1870; elle avait pour auxiliaires les Soeurs Saint-Paul, Mechilde du Saint-Sacrement, Sainte-Félicité et deux novices.

Quelques années après la construction de cette maison, c'est-à-dire en 1878, on vit s'élever l'école Saint-Antoine due au zèle admirable, aux travaux féconds du Révérend Père Gauvin qui avait su par des dons personnels la faire jaillir du sol. Les premières Soeurs qui s'y dévouèrent furent Soeur Marie du Crucifix, Saint-Irénée, Saint-Honoré, Saint-Domitille, Soeur Marie Arthur, Saint-Alfred et Saint-Hilaire. Cette école distribua libéralement le pain de la science à sa nombreuse famille, jusqu'au 26 avril 1900, époque à laquelle elle devint la proie d'un terrible incendie.

On se rappelle aussi que le 5 juin 1888 fut un jour triste, ment mémorable pour la jeune ville de Hull qui vit disparaître en quelques heures dans les flammes l'église, le presbytère, le couvent et plusieurs centaines d'autres maisons. Depuis 1880 jusqu'à 1895, les Soeurs Saint-Bruno, Sainte-Thérèse, Saint-

Raphaël, M. A. Roby, Rivet et Saint-Arsène furent successivement supérieures de ce couvent. Dans cet intervalle 94 jeunes filles ont été diplômées, 60 pour école modèle et 34 pour école élémentaire.

Dès 1896, la commission scolaire, qui se composait alors des MM. D. Richer, président, M. Trudel, B. Carrière et A. Berthiaume, s'occupa de la construction d'une nouvelle école. C'est le Révérend Père Lecomte, de mémoire bénie, qui était curé de Hull quand s'exécuta ce projet. Ceux qui l'ont connu se rappellent encore cette parole: "N'est-ce pas que votre école paroissiale est belle et que Sainte Marie sera fière? Que je suis heureux de l'offrir à la Mère de Dieu!" En effet, l'académie Sainte-Marie est sans contredit la plus belle de la province.

Le bénédiction de cette école eut lieu le 11 septembre 1897 par Monseigneur J. O. Routhier et les Soeurs Aimée de Jésus, Saint-Irénée, Saint-Alexandre, Saint-Albert, Saint-Elphège, Sainte-Alexandra, Sainte-Alodie et Alphonse-Marie y ouvrirent les classes le 14 du même mois. Soeur Sainte-Emérentienne les dirigea pendant sept ans, elle fut remplacée par Soeur Joseph-Thomas. Depuis sa fondation, cette académie n'a cessé un seul jour d'être le toit du travail; ruche sans cesse en mouvement, elle donne, donne toujours sans jamais s'appauvrir, sans jamais s'épuiser. Déjà 91 élèves ont vu leurs travaux couronnés de succès, après avoir subi les examens du bureau central de la province de Québec: quatre ont obtenu le diplôme académique, Melles Doslà Champagne, Lizzie Harkins, Régina Renaud et Rose-Alba Saint-Laurent; 72, le diplôme modèle; et 15, le diplôme élémentaire.

Dispersées dans notre ville et dans les diverses paroisses des alentours, ces jeunes filles rivalisent de zèle et d'ardeur dans l'enseignement, pour conserver à leur académie la réputation qu'elles lui ont acquise.

Après l'incendie de 1900, messieurs les commissaires encouragés et secondés par le Révérend Père A. N. T. Valiquette, firent construire une succursale sur la rue Brewery; c'est l'école Saint-Thomas d'Aquin où enseignent quatre religieuses et quatre demoiselles.

Aujourd'hui, les Soeurs au nombre de vingt donnent à Hull, une instruction chrétienne à près de huit cents enfants. Soeur Saint-Urbain est la supérieure actuelle de la maison; ses auxiliaires sont les Soeurs Madeleine de Pazzi, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Rémi, Saint-Fulgence, Sainte-Pulchérie, Marie-Ange, Sainte-Alexandra, Joseph du S. C., Sainte-Alodie, Saint-Anastase, Saint-Omer, Jeanne-Françoise, Sainte-Léopoldine, Sainte-Félicité, Jean-Climaque et quelques novices. Elles sont puissamment aidées dans leur tâche laborieuse par les RR. PP. Oblats, desservants de cette paroisse. Le Révérend Père A. Duhaut, supérieur, a voué à l'oeuvre de l'éducation de la jeunesse, le même intérêt paternel que ses prédécesseurs. Il visite régulièrement les classes et ses bons conseils contribuent grandement au bien et au progrès des élèves. Un bon nombre, tant du pensionnat que des académies Saint-Antoine et Sainte-Marie, ont embrassé la vie religieuse.

Chez les Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa: Eveline Délude, Soeur Sainte-Euphrasie,

Clémentine Bertrand, Soeur Sainte-Adélaïde.

Joséphine Duhamel, Soeur Joseph-Thomas.

Elodie Lapierre, Soeur Sainte-Julienne.

Azélie Duhamel, Soeur Saint-Jean-Baptiste.

Marie-Louise Jodoin, Soeur Emie.

Azilda Daoust, Soeur Sainte-Perpétue.

Henriette Lefebvre, Soeur Saint-Eugène.

Emma Marleau, Soeur Saint-Norbert.

Elmina Leblanc, Soeur Sainte-Germaine.

Ada Corbeil, Soeur Marie-Joseph.

Fabiola Leblanc, Soeur Saint-Onézime.

Victorine Thibault, Soeur Saint-Ludger.

Eulalie Mireau, Soeur Saint-Bernardin de Sienne.

Olivine Labelle, Soeur Sainte-Valérie.

(A suivre, page 4).

Au "Spectateur".³

PAMPHLETS

Pancartes, Catalogues,

En un mot tout ce que vous désirez.

Si

vous voulez aussi annoncer vos marchandises convenablement, envoyez vos annonces au

SPECTATEUR

Le seul journal à Hull.

Vous

serez certain que cela vous rapportera deux cents pour cent, car ce journal a la plus grande circulation parmi les familles de notre district. Si vous

Voulez

des ouvrages de luxe, adressez-vous toujours à

L'Atelier du "Spectateur"

qui est fourni de caractères les plus nouveaux, et vous serez certains d'avoir pleine et entière satisfaction. Vous pourrez.

Epargner

par ce fait même beaucoup de temps et d'argent. Pour vos traductions en français ou en anglais, vous ne pouvez trouver de meilleure place, une personne

de

longue expérience est à la tête de ce département. Vous n'aurez qu'à vous adresser ici et vous serez bien servi, et vous épargnez de

L'Argent

Aussi les sociétés feraient bien de nous envoyer leurs commandes pour constitutions, billets d'admission et tout ce qui les concerne.

Pour vos impressions de tous genres

Allez

tout droit à l'Atelier du SPECTATEUR, angle des rues Principale et Church; là, vous trouverez ce qu'il vous faut et à bon marché. Aussi, quand vous aurez besoin de billets de raffe, en un mot, tout ce qui concerne l'imprimerie, allez

AU

SPECTATEUR, car soyez certain que l'imprimerie par excellence est celle du

"Spectateur"

Angle des rues Principale et Church, HULL. Phone 5880 et 2855.

GRAND CHOIX

Parfums, (Bouteilles en verre complètes) Parfumeuses, Articles de toilette. — POUR — Cadeaux de Noël et du jour de l'an.

CHOCOLATS

"les meilleurs" Vente spéciale les samedis et les dimanches. Demandez le parfum

"ORCHID"

HULL MEDICAL HALL. D. Bélanger, Ph. C. Pharmacie Canadienne.

Chas. Desjardins & Cie

Notre Grande Spécialité cette année est le Mouton de Perse

¶ Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix splendide des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le temps de donner votre commande pour un Manteau, etc.

40% d'économie à réaliser sur la qualité et le fini de nos marchandises.

N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir d'ouvrir un compte aux personnes SOLVABLES.

130, RUE SAINT-DENIS
Entre Ste-Catherine et Dorchester,
MONTREAL



Donalda Chénier, Soeur Saint-Olympe.
 Marie Bédard, Soeur Sainte-Emilienne.
 Elvina Campeau, Soeur Sainte-Rose de Virterbe.
 Donalda Simon, Soeur Marie de Lorette.
 Alma Genest, Soeur Marie de Lourdes.
 Dina Mireau, Soeur Herman-Joseph.
 Félicité Lafrance, Soeur Saint-Boniface.
 Alizia Simon, Soeur Sainte-Bathilde.
 Obéline Parent, Soeur de Chantal.
 Alméria Fournier, Soeur Marie-Immaculée.
 Chez les Servantes de Jésus-Marie, Hull.
 Evéline Renaud, Soeur Marguerite Marie.
 Béatrice Fréchette, Soeur Zita de Jésus.
 Evangéline Bourgeois, Soeur Saint-Louis de Ccnzague.
 Chez les Soeurs de la Congrégation, Montréal.
 Blanche Beaudin, Soeur Sainte-Géraldine.
 Chez les Soeurs du Bon Pasteur, Montréal.
 Noëlle Cousineau.
 Evangéline, Soeur Marie du Saint-Rédempteur au Précieux Sang.
 Chez les Soeurs du Précieux Sang, Ottawa.
 Evangéline Simon, Catherine Boulet, Hélène Renaud, Geor-
 gne Dumontier.
 Chez les Soeurs de Sainte-Anne, Lachine.
 Louisa Durocher, Laurencia Durocher, Augustine Renaud,
 Léocadie Lalonde, Evelina Manseau, Fabiola Pharand.
 Chez les Soeurs de Jésus-Marie, Hochelaga: Anna-Marie Tal-
 bot, Soeur Marie de Saint-Sébastien.
 Chez les Soeurs de Sainte-Croix: Mathilde Roussel, Soeur
 Sainte-Clarisse.

CONGREGATIONS RELIGIEUSES

Après l'érection de la mission de Hull en paroisse, ce qui eut lieu en décembre 1870, ainsi qu'il a été raconté ailleurs, les Pères chargés de la nouvelle paroisse se préoccupèrent d'y établir les oeuvres qui en sont comme le couronnement, je veux parler des différentes congrégations. La première congrégation établie canoniquement fut celle des demoiselles, depuis lors connue sous le nom de Congrégation des Enfants de Marie. L'établissement de la Congrégation des Enfants de Marie remonte au printemps de l'année 1872. Le R. P. Charpeney en fut le premier directeur, et Melle A. Filteau (madame Basile Carrière) comme première supérieure. En 1897 la Congrégation des Enfants de Marie faisait ses noces d'argent, et les paroissiens de Notre-Dame de Grâce n'ont pas oublié l'éclat qui fut donné à la célébration de ce joyeux anniversaire. Les RR. PP. Charpeney, Cauvin, Granfilis, Duhaut et Prévost en ont été depuis les directeurs.

Après l'établissement de la Congrégation des Enfants de Marie, le R. P. Supérieur s'occupait de former en congrégation les dames de la paroisse. Après quelques années le R. P. Cauvin la fit ériger canoniquement le 21 juin 1884. Les RR. PP. Cauvin, Lauzon, Lecompte, Valliquette et Drouet l'ont dirigée successivement depuis la fondation jusqu'au mois de novembre de la présente année. La maladie obligeait le R. P. Drouet à quitter l'exercice du ministère, le R. P. Duhaut, actuellement Supérieur, quitta la Congrégation, des Enfants de Marie qu'il dirigeait depuis près de 4 ans, pour se charger de celle des Dames qui compte actuellement 1,429 membres.

Au mois de novembre 1882 le R. P. Harnois arrivait à Hull. Ayant passé sa première jeunesse au milieu des jeunes gens, il sut grouper autour de lui la jeunesse de Hull, et dès le mois de mai 1883 il établissait la Congrégation des Jeunes Gens de la Pureté de la Sainte Vierge. L'érection canonique, si nos souvenirs sont exacts, remonte eu 8 mai 1883 et la première réception fut présidée par Mgr Duhamel. Le R. P. Harnois quittait Hull pour prendre la direction du Juniorat et était remplacé comme directeur par le R. P. Duhaut qui resta 2 ans seulement à la tête de la Congrégation, ayant été rappelé par ses supérieurs au Collège d'Ottawa pour s'y livrer de nouveau à l'enseignement. Il eut pour successeur le R. P. H. Legault, sous la direction duquel la Congrégation compta environ 450 membres. En 1896 le R. P. Legault était envoyé à Montréal et le R. P. Duhaut reprénaît la direction de cette intéressante jeunesse jusqu'au mois de novembre 1897. Le R. P. Georget lui fut donné comme successeur, et garda la direction de la Congrégation jusqu'au mois de mai 1900. Puis vinrent les RR. PP. Forget 1900-1904, Decelles, 1904-1905. Depuis 1905 la direction de la Congrégation des Jeunes Gens a été confiée au R. P. Brochu.

En 1898 le R. P. Valliquette, au désir d'un grand nombre de paroissiens, établit la Congrégation des Hommes, avec les mêmes avantages offerts aux membres des autres sociétés. Les directeurs furent successivement les RR. PP. Laganière, Forget, T. Guertin, Barette et Priour. La Congrégation des Hommes compte environ 700 membres.

En 1879, après la retraite du carême, on fonda une société de tempérance pour les hommes et les jeunes gens de la paroisse. Un certain nombre de nos citoyens des plus marquants en ont toujours depuis gardé les sages règlements. Pour différentes raisons qu'il serait trop long d'énumérer, les réunions cessèrent pendant plusieurs années. En 1906 le R. P. Supérieur, témoin narré des désordres causés par la boisson, décidait de réorganiser cette société, à son avis la plus nécessaire de toutes dans une paroisse composée en grande partie d'ouvriers. Environ 130 hommes ou jeunes gens se firent inscrire comme membres de la société et les réunions se tinrent fidèlement chaque troisième dimanche du mois. Au mois de septembre 1906 le R. P. Supérieur confiait cette société à l'un de ses collaborateurs, et le dimanche 18 novembre Monseigneur l'archevêque présidait la première réception et donnait la croix de tempérance à environ 120 approbanistes. Aujourd'hui la société de tempérance compte environ 250 membres. Puisse ce nombre aller sans cesse en augmentant, pour le plus grand bien des individus et des familles.

MAIRES ET SECRETAIRES-TRESORIERIS DE HULL DEPUIS 1875

La Municipalité de la Cité de Hull a été érigée civilement le 24 décembre 1875.

Cette municipalité fait partie du comté d'Ottawa. Voici les



Les Crêpes

Comme une foule de mets et d'entremets que nos ménagères Canadiennes préparent avec un art consommé, les Crêpes s'accompagnent généralement de cet excellent

Sirop de Blé d'Inde Sucré

EDWARDSBURG "CROWN BRAND" SYRUP
 auquel nous avons tous goûté et que nous goûtons toujours avec un nouveau plaisir. Il représente, sous une forme délicieuse, exquise, tout ce qu'il y a de meilleur dans la plus belle variété de Blé d'Inde Sucré. Il convient aux Enfants, aux Adultes et aux Vieillards, parcequ'il nous aide à réparer les pertes de l'organisme. Il représente une réserve de chaleur qui est la source de l'énergie, de la résistance à la fatigue. Il convient aux estomacs affaiblis qui digèrent difficilement le sucre.

Le SIROP de BLE D'INDE SUCRE (Edwardsburg Crown Brand Syrup) le plus agréable des sirops de table, est employé dans tous les ménages à la préparation des Mets sucrés, Bonbons, Crèmes variées—à mille usages. Il constitue par lui-même une friandise recherchée et il est à la portée de toutes les bourses.

En vente partout : en boîtes de 2 lbs, 5 lbs, 10 lbs et 20 lbs.

THE EDWARDSBURG STARCH COMPANY, LTD.
 USINE A CARDINAL, ONT. ETABLIE EN 1859.
 BUREAUX : MONTREAL ET TORONTO

noms des maires et des secrétaires-trésoriers, avec la date de leur élection et nomination depuis 1875.

MAIRES	Date de leur élection.
E. J. Marston, élu par le conseil	30 avril 1875
H. P. Richer, élu par le conseil	31 janvier 1876
C. C. Brigham, élu par le conseil	25 janvier 1877
C. E. Graham, élu par le conseil	21 janvier 1878
Chs. Leduc, élu par le conseil	25 janvier 1879
Chs. Leduc, élu par le conseil	27 janvier 1880
E. B. Eddy, élu par le conseil	24 janvier 1881
E. B. Eddy, élu par le conseil	23 janvier 1882
E. B. Eddy, élu par le conseil	25 janvier 1883
E. B. Eddy, élu par le conseil	21 janvier 1884
Chs. Leduc, élu par le conseil	28 janvier 1885
Alfred Rochon, élu par le conseil	27 janvier 1886
E. B. Eddy, élu par le conseil	25 janvier 1887
Alfred Rochon, élu par le conseil	23 janvier 1888
E. d'Odet d'Orsonnens, élu par le conseil	29 janvier 1889
W. F. Scott, élu par le conseil	27 janvier 1890
E. B. Eddy, élu par le conseil	27 janvier 1891
L. N. Champagne, élu par le conseil	25 janvier 1892
Edmond S. Aubry, élu par le conseil	23 janvier 1893
R. A. Helmer, élu par le conseil	2 janvier 1894
Edmond S. Aubry, élu par le peuple	15 janvier 1894
Edmond S. Aubry, élu par le peuple	21 janvier 1895
Charles E. Graham, élu par le conseil	7 octobre 1895
L. N. Champagne, élu par le peuple	20 janvier 1896
W. F. Scott, élu par acclamation	11 janvier 1897
F. Barette, élu par acclamation	10 janvier 1898

(A continuer.)

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

8.30 a. m., tous les jours	D'OTTAWA
3.15 p. m. jours de semaine seulement	
4.40 p. m.	MONTREAL.
tous les jours excepté le dimanche	
8.35 a. m.	New-York & Boston.
11.55 a. m.	
5.00 p. m.	Chars doctoirs.
jours de semaine seulement	
11.55 a. m., excepté le dimanche.	PEMBROOK, REY-FREW, ARNPRIOR
	toutes les stations intermédiaires.
	Park Algonquin, Parry Sound et North Bay.

Wagons café et doctoir pour New-York et Boston. Billets pour lits dans les chars doctoirs siéges dans les chars palais et autres informations peuvent être obtenues à l'agent de ville.

P. M. BUTTLER,

Bloc de l'hôtel Russel, coin des rues Sparks et Elgin Ottawa. Agence générale de steamers océaniques et pour voyage cook.

Cigarettes DERBY
5¢
IL S'EN VEND DES MILLIONS ANNUELLEMENT

Si la théorie est prouvée, les candidats, au lieu d'inviter les électeurs à écouter leurs harangues, pourraient les inviter à leur passer la main dans les cheveux, et, à ce compte-là, Louis Cousineau aurait une chance parmi nous.

Nous avons à déplorer la mort subite d'un confrère en journalisme, M. Selvy-Cédras Fortier, l'un des rédacteurs du *Soleil*.

M. Fortier était encore à son poste, quand il a été soudainement frappé par l'impitoyable mort.

En M. Fortier, disparaît l'une des figures les plus populaires des cercles du journalisme à Québec. Travailleur infatigable, affable, gai, courtois, et d'un excellent caractère, il jouissait de l'affection et de l'estime de tous ses confrères.

Nous prions sa famille en deuil et nos confrères du *Soleil* qui perdent en lui un de leurs meilleurs camarades d'agrée l'expression de nos plus cordiales sympathies.

Une des raisons de la défaite des libéraux lors des récentes élections provinciales dans la Colombie-Anglaise, c'est leur alliance avec Sir Chs. H. Tupper, un des sépulchres blanchis du parti tory.

Nos amis politiques de la côte du Pacifique devront se rappeler que de telles alliances dégoûtent les honnêtes gens.

Les faux dévots sont un peu comme les jeunes chiens: ils se carressent pour se rapprocher et mieux se déchirer à belles dents. Ainsi, les gens de *La Vérité* tombent sur le dos de leurs confrères de *L'Action Sociale*, parce que ces derniers ont publié une annonce illustrée dans laquelle il y a des femmes en toilette de bal.

Si nous ne savions pas que Jean-Bisse-Nanan Dumont fait dans *L'Evenement*, nous l'aurions cru l'auteur de cette sortie de *La Vérité*, car Monsieur Dumont est d'une vertu très farouche. Nous nous rappelons, il y a une quinzaine d'années, que ce pauvre Dumont faillit tomber à la renverse, lorsqu'un confrère de la tribune des journalistes l'invita à déguster une douzaine d'huîtres sur écailles.

Oh non, s'écria Dumont, je serais scandalisé d'avoir à sauter le nombre de ces sales petites bêtes du Bon Dieu!

Notes Locales
(Suite.)

En dépit de toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, il a été impossible de trouver aucun document ou testament concernant la division de la succession de feu l'honorable juge Rochon. Après quinze jours de recherches infructueuses, on en est venu à croire que le juge est mort sans testament où que, s'il en a fait un,

La mere et la fille sauvees par les Pilules de Genievre

Le fameux Remede pour les Reins.

44 Ave. Woolfrey, Toronto, 21 Mars 1909.

Lorsque j'étais assistant à Sterling Mines, Gray's Siding, Ont., je me familiarisai avec les mérites des Pilules de Genievre.

En partant de Toronto, j'ai laissé ma femme (âgée de 51 ans) et ma fille (21 ans) en mauvaise santé. Ma femme avait essayé toutes sortes de remèdes contre sa maladie—retour de l'âge ou changement de vie. Les jointures de ses mains étaient douloureusement enflées et elle faisait beaucoup souffrir.

Je pensai que les pilules de Genievre pourraient la soulager et je les lui conseillai. Ce fut une heureuse idée, et ma femme m'écrivit pour me dire qu'elle essayait les Pilules de Genievre.

Dans la lettre suivante elle me dit que les pilules lui faisaient beaucoup de bien, et dans une autre, que l'enflure de ses jointures diminuait rapidement.

Aussi sa santé en general s'améliorait et ses couleurs revenaient. Maintenant, elle ne peut pas dire assez de bien des Pilules de Genievre. Ma fille en a aussi tiré beaucoup de bien.

WM. B. CRAIG.

Ecrivez simplement à la National Drug & Chemical Co. (Dept. Q.), Toronto, et un échantillon gratuit vous sera envoyé. Quand vous aurez éprouvé la grande valeur des Pilules de Genievre, procurez-vous-en chez votre marchand, 50c. la boîte, 6 pour \$2.50.

ce fut avant la destruction de Hull par la conflagration de 1900 alors que ce document aurait été détruit. Sous les circonstances, il sera probablement nécessaire que la famille du regretté défunt fasse application à un tribunal judiciaire pour obtenir la division de la succession qui est considérable. On dit qu'en assurances sur sa vie seulement le défunt laisse \$20,000. D'après la loi des successions, quand un particulier meurt sans testament, la moitié de ses biens appartient de droit à sa femme et l'autre moitié à ses enfants, et c'est ce qui arrivera probablement dans le cas présent.

Si vous avez un vieux poêle ne le vendez pas au regrattier, car P. H. Charbon les accepte en partie le pavement sur l'achat de n'importe quel poêle ou fournaise en magasin.

INAUGURATION DE LA LIGNE DU C.N.R. QUI ATTEINT OTTAWA

Dans la partie Est du pays, cette année, le Canadian Northern a dépensé plus d'argent, pour améliorer son service, que toute autre compagnie de chemin de fer.

Particularités concernant le nouveau service:

C'est le 22 août que le C.N.R. inaugura sa ligne de Québec qui suit le St Laurent, et qu'il mit en service ses nouveaux trains de nuit munis de voitures neuves et de chars d'ortoirs du modèle le plus moderne. A la même date le tronçon d'Ottawa était mis en exploitation jusqu'à Rockland.

Le 10 Novembre, cette compagnie améliorait son service de jour, entre Montréal et Québec, en ajoutant à son matériel deux chars palais avec

buffet, et maintenant elle vient d'inaugurer son service jusqu'à Ottawa, en employant un certain nombre de chars d'ortoirs qui se rendront quotidiennement de Québec à Ottawa et réciproquement. Les trains du C. N. R. quittent Québec à 11.00 p.m., et arrivent à Ottawa à 9.45 a.m., d'où les départs ont lieu à 8.30 p.m., ce qui permettra d'arriver à Québec à 7.20 a.m. Des trains mixtes quotidiens quitteront aussi Joliette à 7.15 a.m., et Ottawa à 8.00 a.m., excepté le dimanche. Des trains additionnel seront mis sur la ligne au printemps.

Ce qui veut dire que non seulement cette section sera prise directement en communication avec les deux capitales, mais aussi que le nouveau service fournira des raccourcis entre Ottawa et des localités intermédiaires ainsi, du reste que pour les comtés de la rive Sud, et les cantons de l'est, passant par Lévis. Sur un parcours d'une quarantaine de mille, la ligne de Québec suit le St. Laurent, et comme le prolongement qui mène à Ottawa est aussi en majeure partie en vue de la rivière, la nouvelle ligne est aisément la plus pittoresque de celle à l'est des Montagnes Rocheuses, et peut être considérée comme étant l'amorce d'une nouvelle voie transcontinentale. La mise en exploitation de cette ligne directe provoquera de



SUNLIGHT SAVON

Pas de trouble avec le Sunlight Savon. Suivez simplement les directions sur l'enveloppe et le Sunlight fera le reste. Cofte peu—va loin—n'endommage jamais le linge ou les mains. 503 F

grandes réductions quant au prix du fret et aux taux de passages, entre Ottawa et les villes qui traverse la ligne.

Un chef de bureau à son subalterne:

—je suis dans l'obligation de vous changer de service, non seulement vous dormez au bureau, mais vous ronflez, et vous réveillez à tout instant le secrétaire du département dont le bureau est voisin du nôtre.

Ma première blonde a été comme ma première pipe: Toutes les deux m'ont joliment remué le cœur.

A BATONS ROMPUS

M. le juge Routhier est l'un des nôtres qui manient le plus élégamment la langue française. Un jeune écervelé, mieux connu sous le nom de Jules Fournier, vient cependant de le tomber dans le *Nationaliste*; c'est dans l'ordre, puisque sa victime est un magistrat et que le critique a une dent contre les juges, ayant goûté de la prison pour insultes à la magistrature. En élargissant Fournier, l'aurait-on rétréci? *La Vigie*.

Un petit tableau tiré du discours de l'hon. M. Brodeur au banquet des Manufacturiers:

Pays	Population habitants	Cuirassés et croiseurs
Chili	3,400,000	11
Hollande	5,700,000	28
Norvège	2,240,000	10
Suède	5,300,000	19
Argentine	6,000,000	17
Bésil	8,000,000	19

Pour le moment le Canada n'entreprind que de se construire trois croiseurs.

Le premier numéro de *La Vigie* quotidienne paraîtra le 18 décembre courant. Nos félicitations au vaillant confrère Québécois.

La Presse annonce que M. Agedius Fauteux est entré dans son personnel en qualité de rédacteur en chef.

M. Fauteux était au auparavant à *La Patrie*. C'est non seulement une fine plume, mais aussi un excellent camarade.

Le *London Advertiser* professe que la force cérébrale des hommes politiques vient de leur chevelure, et il cite le récent triomphe de M. McBride lequel possède effectivement une épaisse chevelure qui frise triomphalement. Il cite même Sir John MacDonald, Sir Wilfrid Laurier et M. Borden.

Baume Rhumal
CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSUMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands: **25c la bouteille**

TABAC

Rose Quesnel
DOUX ET NATUREL.
EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec

Un Aliment riche, agréable, fortifiant et facile à digérer

Ogilvie's Wheat Marrow

formé de la moelle du plus beau blé de l'Ouest Canadien, remplacé avantageusement la viande au point de vue de l'hygiène et de l'économie.

En vente partout.

The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.
MONTREAL ET WINNIPEG

Brooke, Chauvin et Devlin
AVOCATS.
 Bicec Graham, Rue Principale, Hull.
 C. J. Brooke, C.R.
 C. H. Chauvin, L.L.B.
 E. B. Devlin, C.R., M.P.
 PHONE NO. 1324.

T. P. FORAN, C.R.
AVOCAT.
 Bureau: 132 Rue Principale,
 Bloc McDougall, Hull.
 PHONE 1055.

MAJOR & FORTIER
Avocats.
 C. B. MAJOR. M. A. FORTIER.
 Rue Langevin, Hull.

J. A. PARENT
B.A., L.L.L.
AVOCAT.
 PHONE 2170

Edgard Laberge
B.L., L.L.L.
NOTAIRE.
 Argent à prêter. Phone 2170.
 275 rue Principale, Hull.

ARTHUR DESJARDINS
AVOCAT-RECORDER.
 Etude, 271 Rue Principale,
 Phone 2258. HULL.

Auguste Lemieux, C. R.
 Avocat pour Ontario et Québec.
 Agent en procédure de la Cour
 Suprême et de la Cour de l'Échiquier
 et pour affaires départementales.
 46 RUE ELGIN, OTTAWA.

ADOLPHE OLIVIER
AVOCAT - RUE PRINCIPALE.
 En face le bureau du poste, Hull.

DR. J. E. FONTAINE
 Rue Principale, Hull. Telephone 681.

Dr. J. U. Archambault
MEDECIN-CHIRURGIEN.
 Angle des rues Principale et St.
 Joseph, Hull.
 Telephone 2019.

HOTEL ALBION
Joseph Fournier,
PROPRIETAIRE.
 Rue Principale, Hull.
 Phone 2607.
 Chambres et pension de première
 classe.
 Salle d'échantillons pour les commis
 voyagers.

HOTEL ST. JAMES,
MONTREAL.
 En face de la Gare Bonaventure.
 Excellentes chambres et pension
 Prix modérés.
 Fred Bouillon, Propriétaire.

HOTEL IMPERIAL
 Angle des Rues du Lac et Principale,
 Hull.
 Situé à deux minutes de marche du
 palais de justice, du bureau de poste
 et des banques, pourvu des amé-
 liorations les plus modernes. Salle
 d'échantillons pour les commis voy-
 ageurs, pension, vins et liqueurs de
 première classe.
 F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

BIJOU CAFE,
SAM. CASSIDY, Prop.
 Angle des rues Sparks et Metcalfe,
 Ottawa.
 Le rendez-vous populaire des gens
 d'affaires et des sports.
 Tables d'hotes servis à toute
 heure, à la carte. Salles à dîner pri-
 vées pour dames et messieurs.
 Prix modérés. Entrée privée sur
 la rue Sparks.
 SAM. CASSIDY, Prop.

THE WINDSOR,
 Hotel populaire d'Ottawa.
 Quartiers Généraux des Députés
 Libéraux.
 De \$2.00 Par Jour.
 W. F. HAET, Propriétaire.

OTTAWA HOUSE
Chs. O'Connor, Prop.
 Angle des rues Main et Bridge,
 Hull. Pension de première classe
 \$1 par jour.

HOTEL SAINT-LOUIS,
HULL.
 Excellente pension. Vastes écuries.
 Rues Wright et Brewery.
 Phone 3269.
 OSCAR GAUTHIER, Prop.

WINDSOR HOTEL
 Angle des rues Principale et Albert,
 Hull, P.Q.
 NAP. BOUCHER, Propriétaire.
 Service de première classe. Phone
 2670.

HOTEL RIENDEAU,
MONTREAL.
 En face de l'Hotel-de-Ville et du
 Palais de Justice de Montreal. Quel-
 ques pas des bateaux et des gares de
 chemins de fer, 58, 60 Place Jacques-
 Cartier.
 J. Arthur Tanguy, Propriétaire.

LAURENTIAN HOTEL,
B. Aumond, Prop.
MANIWAKI, P.Q.

Cet hotel a été reconstruit avec
 toutes les améliorations modernes.
 Le Meilleur Hotel de la Gatineau.
 Ecurie de louage et voitures de
 places en connexion avec l'Hotel.
 Salle d'échantillons pour les commis
 voyageurs.

LES LIQUEURS DOUCES DE
EUG. MIRAULT
SONT LES MEILLEURES
Demandez-les toujours.
 La seule manufacture Canadienne
 dans la Capitale. Les commandes
 par la maille sont remplies avec
 promptitude.
 Rue Eléon, Ottawa.

A. ARCHAMBULT,
PLOMBIER.
 Angle des rues Wellington et
 Chaudière, Hull.
 Posage d'appareils de chauffage
 pour édifices publics et résidences
 privées.
 Travaux d'aqueduc, etc.
 Réparations exécutées promptement.
 Prix modérés.
 Phone 4143.

LOUIS BERTRAND
NOTAIRE.
 113 Rue Principale, Argent à prêter.
 Telephone HULL.

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT
 Temps durant lequel la chasse
 et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.
 Les personnes non domici-
 liées dans la province de Qué-
 bec, qui veulent y faire la
 pêche ou la chasse, doivent se
 munir d'une licence dont le
 coût est établi comme suit :

POUR LA CHASSE
 Les personnes non do-
 miciliées dans la pro-
 vince de Québec, qui
 ne sont membres
 d'aucun club dûment
 constitué en corpora-
 tion dans la province. \$25.00

Les personnes non do-
 miciliées dans la pro-
 vince, membres actifs
 d'un club de chasse et
 de pêche légalement
 organisé, qui désirent
 chasser sur le terri-
 toire sous bail du club
 auquel elles appartiennent ne paieront
 que..... \$10.00

POUR LA PÊCHE.
 Toute personne non do-
 miciliée dans la pro-
 vince de Québec
 qu'elle soit membre
 ou non d'un club lo-
 cataire d'une rivière
 à saumon, devra
 payer..... \$25.00
 pour avoir le droit
 de pêcher le saumon
 dans la province.
 Pour les autres espè-
 ces de poissons, le
 non résident, s'il ne
 fait partie d'aucun
 club dûment consti-
 tué en corporation,
 devra payer..... \$10.00

Si au contraire, il est
 membre actif d'un
 club dûment consti-
 tué en corporation,
 locataire d'un terri-
 toire de pêche, il de-
 vra payer..... \$5.00

**OBLIGATIONS DES LOCATAIRES
 DE DROITS DE CHASSE ET
 DE PÊCHE.**

Le président ou le secré-
 taire d'un club de chasse et de
 pêche, devra, à la fin de cha-
 cune des saisons de chasse et
 de pêche, transmettre au Mi-
 nistère des Pêcheries un état
 assermenté, donnant le nom
 et l'adresse de chaque personne
 qui aura chassé ou pêché sur
 leur territoire en spécifiant
 après chaque nom, si cette per-
 sonne est membre actif du
 club ou non, l'honoraire payé,
 etc. Ce rapport devra être fait
 sur des blancs fournis par le
 Ministère.

Le club sera tenu responsa-
 ble de toutes les licences qui
 seront ou qui auraient dû être
 émises pour chasser ou pêcher
 dans les limites de son terri-
 toire.

Tout particulier, qu'il soit
 locataire d'un territoire de
 chasse et de pêche, ou des
 droits de pêche dans une rivière
 à saumon est également
 obligé de fournir un état asser-
 menté donnant le nom des
 personnes ayant chassé et pê-
 ché dans les limites de son terri-
 toire, et de plus est tenu res-
 ponsable des licences qui
 seront émises ou qui auraient
 dû l'être pour y chasser et pê-
 cher.

Afin de faciliter l'émission
 de ces licences, les inspecteurs
 de chasse et les secrétaires des
 clubs pourront, en s'adressant au
 Ministère de Colonisation, des
 Mines et des Pêcheries, obtenir
 un certain nombre de blancs
 qu'ils pourront remplir eux-
 mêmes, et émettre sur paiement
 du prix de la licence qui est
 invariablement payable d'avance.

PÊCHE

TEMPS DE PROHIBITION

1. Saumon, du 1er juillet au
 1er mars.
 A la ligne, du 15 août au
 1er février.
2. Quananiche, du 1er octo-
 bre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruis-
 seau, de rivière, etc.,
 (*salmo fontinalis*), du 1er
 octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue,
 (*touladi salmo confinis*) du
 15 octobre au 1er décem-
 bre.
5. Doré, longueur pas moins
 de 15 pouces, du 15 avril
 au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas
 moins de 9 pouces, du 1er
 avril au 15 juin.
7. Eperlan, du 1er avril au
 30 juin.
8. Poisson blanc, du 10
 novembre au 1er décem-
 bre.
9. Maskinongé, longueur, pas
 moins de 24 pouces, du 15
 avril au 15 juin.
10. Esturgeon, longueur, pas
 moins de 36 pouces, du
 1er au 30 juin.
11. Anguille, longueur, pas
 moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-
 vront pas avoir moins d'un
 pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne
 (canne et ligne) seule et auto-
 risée dans les lacs et les rivières
 sous le contrôle du gouverne-
 ment de la province de Québec.
 Pour toute autre espèce de
 pêche, il faut un permis.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOME- STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul
 chef d'une famille ou tout individu mâle
 de plus de 18 ans, pourra prendre un
 quart de section de terrain de la Pui-
 sance dans le Manitoba, Saskatchewan
 ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead
 doit être faite personnellement au bureau
 de l'agent local ou du sous-agent du
 district. Néanmoins, une entrée par pro-
 curation peut être faite dans certaines
 conditions par le père, mère, fils, fille,
 frère ou sœur du futur colon.

DEVOIRS—Une résidence de six
 mois et la culture de la terre chaque an-
 née, pendant trois ans. Un colon peut
 demeurer à neuf milles de son homestead
 sur une terre lui appartenant, d'au
 moins 80 acres, et occupée par lui-
 même ou par son père, mère, fils, fille,
 frère ou sœur.

Dans certains districts le colon en ré-
 gule peut retenir un quart de section à
 côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS—Une résidence de six
 mois dans chacun des six ans de la date
 de l'entrée du colon, comprenant le
 temps requis pour gagner un homestead
 et cultiver 50 acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits
 de colon et ne peuvent obtenir sa pré-
 emption, pourra acheter un homestead
 dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS—Une résidence de six
 mois dans chacun des trois ans, cultiver
 50 acres et bâtir une maison valant \$200.
 W. W. CORY.

Sous ministre de l'Intérieur.
 N.—La publication non autorisée de
 cette annonce ne sera pas payée.

La Compagnie du chemin de fer ONTARIO et OTTAWA

Avis est par le présent donné qu'une
 application sera faite au parlement du
 Canada, à sa prochaine session, pour un
 acte incorporant une compagnie sous le
 nom de *La Compagnie du chemin de
 fer Ontario et Ottawa*, avec le pouvoir
 de construire et opérer des lignes de
 chemins de fer, d'un point de la ligne
 autorisée du chemin de fer Canadien
 Northern d'Ontario, à ou près du lac
 Couchiching; dans une direction
 générale de l'est à un point du canton

de Snowdon, dans le comté de
 Haliburton, et d'un point à ou près de la
 crique aux Oiseaux ou Bancroft, dans le
 comté de Hastings; puis dans une
 direction générale de l'est à ou près de
 Renfrew; puis traversant la rivière
 Ottawa et continuant dans une direction
 générale au sud-est à un point ou près
 de la cité de Hull, ou retraversant la
 rivière Ottawa à un point ou près de la
 cité d'Ottawa; ainsi fixant le montant
 des sécurités émises en rapport avec les
 dites lignes et autorisant l'amalgamation
 avec les autres compagnies, donnant le
 pouvoir à la compagnie d'acquiescer le
 capital de fond ou sécurités des autres
 compagnies avec lesquelles elle pourrait
 être autorisée d'amalgamer et de
 consolider les sécurités émises par
 certaines compagnies, avec d'autres
 pouvoirs usuels et coutumiers en pareil
 cas.

GEORGES F. MACDONNELL,
 Solliciteur pour les applicants.
 Toronto, Ontario, 9 novembre, 1909.



AVIS PUBLIC est par le présent
 donné que les TERRES et HÉRITI-
 TAGES sous mentionnés ont été saisis
 et seront vendus aux temps et lieux res-
 pectifs tel que plus bas mentionné.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
 TERRIS.**
Cour de Circuit—District d'Ottawa.
 Ottawa, à savoir: **LOUIS GAU-
 THIER**, ci de-
 vant de Monte Bello, et maintenant de
 la cité de Hull, district d'Ottawa,
 Demandeur; contre **JOSEPH DESJAR-
 DINS**, du village de Monte Bello,
 Défendeur, à savoir:

Un emplacement connu et désigné aux
 plan et livre de renvoi officiel de la
 paroisse de Notre-Dame de Bonsecours,
 district d'Ottawa, comme étant une
 partie du lot No 166, contenant plus ou
 moins, 80 pieds de front sur toute la
 profondeur, qui peut se trouver depuis
 la rue des Bois Blancs, qui le borne en
 front vers le sud jusqu'au terrain de la
 Compagnie du Pacifique Canadien, qui
 est en profondeur vers le nord, d'une
 étendue d'environ un arpent; borné à
 l'ouest par le lot No 182, et à l'est par le
 reste du lot No 166—avec une maison,
 remises, écurie et autres bâtisses y
 érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église
 de la paroisse de Notre-Dame de
 Bonsecours, à Monte Bello, le QUIN-
 ZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain,
 à DIX heures de l'avant-midi.

C. M. WRIGHT, Shérif.
 Bureau du Shérif, Hull, 10 novembre 1909.



AVIS PUBLIC est par le présent donné
 que les TERRES et HÉRITAGES
 sous mentionnés ont été saisis et seront
 vendus en temps et lieux respectifs tel
 que mentionné plus bas.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE
 TERRIS.**
Cour de Circuit—District d'Ottawa.
 Ottawa, à savoir: **AMARLE
 MOREAU**,
 cultivateur, du canton de Bouchette,
 dans le district d'Ottawa, Demandeur;
 vs. **ANSELME ALIAS JOHN MOREAU**,
 du même lieu, Défendeur, à savoir:

Cette partie du lot numéro dix-sept
 (17), dans le sixième rang du canton de
 Bouchette, dans le district d'Ottawa,
 situé du côté est de Blue Sea Lake, et
 borné à l'est par le lot 17, dans le 5e
 rang, au sud par le lot 16, dans le dit
 5e rang et au nord-ouest par Blue Sea
 Lake—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregis-
 trement, dans la cité de Hull, le
 QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE
 prochain, à DIX heures de l'avant midi.

C. M. WRIGHT, Shérif.
 Bureau du Shérif, Hull, 10 novembre 1909.

Province de Québec; }
 District d'Ottawa. }
 No. 125.

*Cour de Circuit pour le Comté
 d'Ottawa. Siégeant à
 Buckingham.*

**ELIE RIOPEL alias DU-
 PEL**, au village de Masson,
 dans le district d'Ottawa, jour-
 nalier,
 Demandeur.

vs.
JOHN CAMERON, ci-de-
 vant du dit village de Masson
 dit district, barbier, et actuelle-
 ment de lieux inconnus.
 Défendeur.

Il est ordonné au défendeur
 de comparaître dans le mois,
 Buckingham, 29 novembre
 1909.

RAOUL PHILBERT,
 Greffier de la dite Cour.

Inoffensif d'une pa-
 retie absolue, guérit en
48 HEURES
 les écoulements qui
 exagèrent autrefois
 des semaines de traite-
 ment par le copahu,
 le cubèbe, les opiatés
 et les injections.

**SANTAL
 CAPSULES
 MIDY**

Province de Québec; }
 District d'Ottawa. }
 No. 124. App. }
*Cour de Circuit pour le Comté
 d'Ottawa. Siégeant à
 Buckingham.*

JAMES MILLER, du vil-
 lage de Grenville dans le
 Comté d'Argenteuil, dis-
 trict de Terrebonne, commer-
 çant, y faisant affaires seul,
 sous les nom et raison de
 "J. Miller & Co."
 Demandeur.

vs.
WILLIAM J. STEWART,
 ci-devant de la ville de
 Buckingham, district d'Ot-
 tawa, hôtelier, et actuellement
 de lieux inconnus.
 Défendeur.

Il est ordonné au défendeur
 de comparaître dans le mois,
 Buckingham, 29 novembre
 1909.

RAOUL PHILBERT,
 Greffier de la dite Cour.

PACIFIQUE CANADIEN

Voyagez en dormant

Un char dortoir pour Mont-
 réal, est ouvert tous les jours,
 à 9.30 h. à la gare Union.
 Départ, 4.35 h., a. m. Arrivée
 à Montréal, 8.00 h., a. m.

GEO. DUNCAN
 Agent du C. P. R.
 42 rue Sparks, Ottawa.

Agent général pour lignes océaniques.



AVIS Ci-après le public est informé
 qu'à la présente Session du Parlement
 Canadien celui-ci sera saisi d'une
 demande de législation aux fins
 d'incorporer une compagnie dénommée
*The Ottawa Rideau Valley and
 Brockville Railway Company*, ayant
 pouvoir de construire et d'exploiter une
 ligne de tramways mus par l'électricité
 ou de toute autre force motrice, entre
 la ville d'Ottawa, dans le comté de
 Carleton, province d'Ontario, et la ville
 de Brockville, dans le comté de Leeds,
 en la même province; et de construire
 et exploiter un ferry-boat d'un bord à
 l'autre du fleuve St Laurent entre un
 endroit situé à ou près la ville de
 Brockville et la ville de Morristown de
 l'Etat de New-York, l'un des états des
 Etats-Unis d'Amérique; ET de construire
 et d'exploiter une ligne de
 chemin de fer, ou un prolongement de
 la dite ligne de chemin de fer, entre la
 ville d'Ottawa et High Falls, dans le
 canton Bowman, dans le comté de
 Wright, province de Québec, ou à un
 endroit voisin du sud-est.

ET de développer des sources
 d'énergie hydraulique, de produire et
 d'employer de l'électricité et de l'énergie
 électrique, de vendre et de trans-
 mettre les dites, pour fins d'éclairage,
 de chauffage et de force électromotrice;
 ET de déterminer la valeur des fonds
 de garantie à être émis en faveur des
 dites lignes, et d'autoriser la fusion de
 la nouvelle Cie. avec d'autres employant
 des forces motrices usuelles et coutu-
 mières, et de déclarer que les dites
 lignes de chemin de fer existaient pour
 l'avantage général du Canada.

Daté à Ottawa ce 4 Décembre 1909.

D. H. McLEAN,
 Solliciteur pour les demandeurs.

NOTICE is hereby given that an
 application will be made to the Parlia-
 ment of Canada, at its present Session
 for an Act incorporating a Company to
 be named *The Ottawa Rideau Valley
 and Brockville Railway Company*, with
 power to construct and operate a line of
 railway by electricity or other motive
 power from the City of Ottawa, in the
 County of Carleton and province of
 Ontario to the Town of Brockville in
 the County of Leeds in said Province,
 AND to construct and operate a ferry
 across the river St Lawrence from a
 point at or near the Town of Brockville
 to the Town of Morristown in the State
 of New York, one of the United States of
 America; AND to construct and operate
 a line of Railway or an extension of the
 said line of Railway from the City of
 Ottawa, to High Falls, in the Township
 of Bowman, in the County of Wright, in
 the Province of Québec, or a point in
 the vicinity thereof.

AND to develop water-power, generate
 and use electricity and electric energy,
 and sell and transmit same for the pur-
 pose of light, heat and power, AND
 to fix the amount of securities to be
 issued in respect of such lines, and
 authorising amalgamation with other
 companies with other usual and cus-
 tomary powers and declaring the said
 lines of Railway to be works for the
 general advantage of Canada.

Dated at Ottawa this 4th day of
 December 1909.

D. H. McLEAN,
 Solicitor for the Applicants.